

Section 6 : Description des travaux

Nature des travaux projetés :

- Raccordement au réseau d'égout domestique; *et/ou* Raccordement au réseau d'égout pluvial.

Description des travaux (cocher l'une des cases suivantes) :

Type (matériaux) :

- Tuyaux et raccords rigides en chlorure de polyvinyle (PVC) non plastifié : NQ 3624-130, classe DR-28 minimum pour les diamètres de 150 mm et moins, joints étanches;
- Tuyaux et raccords rigides en chlorure de polyvinyle (PVC-U) non plastifié : NQ 3624-135, classe DR-35 pour les diamètres de 200 à 600 mm, joints étanches; *ou*
- Tuyaux en béton armé : NQ 2622-126 pour les diamètres de 375 mm et plus, joints étanches.

Diamètre du tuyau : _____

Pourcentage de pente de l'égout sanitaire (min. 2%) : _____

Pourcentage de pente de l'égout pluvial (min. 1%) : _____

Emplacement du branchement (cocher l'une des coches suivantes) :

- Cour avant; Cour latérale gauche; Cour latérale droite; Cour arrière.

Fosse septique desservant l'immeuble concerné par les travaux (cocher l'une des cases suivantes) :

- Fosse vidangée, remplis de graviers/sable et laissé dans le sol;
- Fosse vidangée puis retiré du sol; *ou*
- Non-applicable.

Implantation des travaux projetés (cocher l'une des cases suivantes) :

- Plan de localisation joint en annexe; *ou* Croquis d'implantation ci-dessous.

Terrain

Rue

Terrain
 Rue

Terrain
 Rue

Terrain

Rue

Pièces et documents exigés

- Plan d'implantation des travaux projetés** avec des détails utiles à la bonne compréhension du projet (peut être fait à l'aide d'un croquis ci-haut ou sur la copie d'un plan de localisation);
- Un certificat d'autorisation** sera délivré, si les travaux sont conformes. un dépôt de 300\$ est exigé lors de la demande de permis (Règlement n° 188, art. 37).

Veillez prendre note qu'il est requis d'avertir la Municipalité, 24 à 48 heures avant le début des travaux pour que celle-ci puisse procéder à l'inspection pour la conformité. Lors de l'inspection, les éléments suivants doivent être respectés :

- Les conduites **doivent obligatoirement être visible** lors de l'inspection;
- Dès que les travaux sont approuvés, les conduites doivent être remblayées en présence du représentant de la Municipalité.

- Procuration** signée par le propriétaire permettant au requérant de formuler une demande en son nom si le requérant est différent du propriétaire.

Note : le fonctionnaire responsable du dossier se réserve le droit d'exiger tout autre document lui permettant de s'assurer de la conformité du projet.

Déclaration

Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis à la présente demande. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable en vigueur. Enfin, le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat d'autorisation.

Le soussigné comprend que les travaux doivent être conformes au règlement sur les branchements d'égout domestique et d'égout pluvial (n° 238).

Signature : _____ Date : _____

Note : le fonctionnaire responsable du dossier bénéficie d'un délai maximal de 30 jours, dépendamment de la nature des travaux projetés, calculé à compter du moment où la demande est substantiellement complète pour fins d'analyse municipale, afin de répondre à la demande formulée.